



A l'issue de la session de la Commission du développement durable de l'ONU, les ministres préconisent davantage d'aide et de fonds nationaux, ainsi qu'une réduction de la dette, afin de réaliser les objectifs touchant l'eau, l'assainissement et les taudis

(New York, 25 avril 2005) – Un accroissement des ressources, et notamment de l'aide publique au développement, destinées à l'eau et à l'assainissement, en même temps que la mobilisation de davantage de ressources financières et autres, en vue d'encourager le développement d'établissements humains durables, font partie des actions préconisées par les gouvernements à l'issue de la session de la Commission du développement durable de l'ONU, qui s'est terminée la semaine dernière.

« Les gouvernements ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est d'accroître l'accès à une eau potable salubre, à des services d'assainissement de base, à une sécurité d'occupation durable et sûre, et à un abri décent, notamment pour les pauvres. Un financement accru et mieux ciblé pour les pays les plus pauvres est essentiel s'ils veulent accomplir cette responsabilité », a déclaré l'Ambassadeur John Ashe d'Antigua-et-Barbuda, Président de la 13^e session de la Commission.

La treizième session de la Commission (CDD-13), qui s'est tenue à New York du 11 au 22 avril, a été la première à mettre au point des politiques depuis le Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg en 2002. L'objectif de la rencontre était de déterminer des politiques et mesures pratiques pour accélérer les progrès en vue de réaliser les objectifs et engagements du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains.

Les objectifs qui ont été débattus durant la treizième session de la Commission du développement durable comprennent la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion des personnes n'ayant accès ni à une eau potable salubre, ni à des services d'assainissement de base, et l'élaboration en 2005 de plans de gestion intégrée des ressources en eau et de conservation de l'eau, de façon à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020. Ces objectifs font aussi partie des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, a déclaré dans son intervention à la Commission, devant un groupe de ministres des Finances et de la Coopération au Développement, qu'aux fins de réaliser ces objectifs, « il nous faut une percée dans le cycle des négociations commerciales de Doha et un accroissement immédiat des ressources ».

Dans sa déclaration liminaire, lors du segment de haut niveau, la Secrétaire générale adjointe de l'ONU, Louise Fréchette, a déclaré : « Trop de pays, notamment en Afrique, sont encore forcés de choisir entre assurer leur service de la dette et investir dans l'agriculture, la santé, l'éducation et les infrastructures ».

« La réalisation de l'objectif consistant à améliorer considérablement la vie de 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020 pourrait nécessiter quelque 5 milliards de dollars par an. De façon plus ambitieuse, si nous voulons fournir des habitations autres que des taudis aux millions d'habitants supplémentaires qui



s'installeront vraisemblablement dans les agglomérations urbaines dans les prochaines décennies, ce chiffre risque de quadrupler », a-t-elle ajouté.

Nombre d'études, notamment le rapport du Projet du Millénaire, dirigé par le Professeur Jeffrey Sachs, ont demandé aux pays donateurs de réaliser l'objectif consistant à consacrer 0,7 pour cent de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Au cours de son exposé vidéo à la Commission, Jeffrey Sachs a déclaré : « En l'absence de ressources financières, les plus pauvres des pauvres sont en train de mourir ». Le représentant de l'Union européenne, prenant la parole durant la session, a révélé que sept pays européens se sont engagés à réaliser l'objectif de 0,7 pour cent d'ici à 2015, ce qui porterait à 12 le nombre de pays à avoir atteint ce seuil.

Recommandations de la CDD-13

En vue d'accélérer les progrès destinés à fournir un accès à une eau potable salubre, la Commission du développement durable (CDD) recommande d'instituer des incitations économiques pour encourager la participation des petits prestataires de services d'eau; d'imposer des tarifications abordables de l'eau pour contribuer à la viabilité financière des services d'eau; et de chercher à obtenir des subventions pour les pauvres, notamment pour couvrir leurs coûts de raccordement aux réseaux d'aqueducs. La CDD préconise aussi une meilleure gestion de l'eau, en particulier une irrigation plus efficace et une utilisation plus large des technologies consistant à recueillir l'eau des pluies, notamment dans le secteur agricole; la mise en œuvre de projets d'irrigation visant les pauvres, surtout en Afrique; et d'offrir une formation aux agriculteurs et aux associations d'usagers pour favoriser une utilisation plus rationnelle de l'eau.

Pour l'assainissement, la Commission du développement durable encourage la création d'un centre institutionnel pour l'assainissement des eaux et préconise d'en faire une priorité dans les plans et budgets nationaux de développement, en orientant les investissements vers les domaines pour lesquels les besoins sont les plus grands et qui auront le plus grand impact, notamment les écoles, les lieux de travail et les centres de santé, et en évaluant les risques sanitaires liés à l'absence d'assainissement, au plan communautaire. La Commission du développement durable préconise également d'accorder une aide financière et technique aux autorités nationales et locales pour leur permettre d'installer des systèmes d'égouts efficaces permettant de préserver un environnement salubre, ainsi que de traiter et de recycler les eaux usées.

S'agissant des établissements humains, la Commission du développement durable recommande que les gouvernements, avec l'aide de la communauté internationale, conçoivent des politiques favorables aux pauvres, en mettant surtout l'accent sur la sécurité d'occupation et l'accès à des terrains aménagés abordables, afin d'accroître l'accès des pauvres, et notamment des habitants des taudis, à des logements abordables et décents, et à des services de base adéquats. La Commission du développement durable recommande aussi d'accorder une attention spéciale à l'égalité de droits des femmes à posséder et à hériter de terres et d'autres biens, et à accéder aux marchés du crédit; d'incorporer les politiques d'emploi et de développement des entreprises dans les programmes de planification nationale, de prévention des taudis et d'aménagement, et d'offrir une éducation et une formation professionnelle aux femmes et aux jeunes pour accroître leur accès à des emplois décents. Les gouvernements ont également été encouragés à favoriser les partenariats entre les secteurs publics et privés en vue de financer et de développer des infrastructures et des logements abordables.

Plus de 100 ministres

La présence à la treizième session de la Commission du développement durable de plus d'une centaine de ministres détenant un large éventail de portefeuilles (Commerce, Développement, Planification, Santé, Environnement, Logement, Eau et Assainissement) témoigne du grand intérêt et de l'engagement profond pour maintenir la dynamique amorcée lors du Sommet de Johannesburg, ainsi que pour réaliser les objectifs touchant le développement durable. Parmi les autres résultats importants de la 13e session de la Commission du développement durable, on peut mentionner le Centre de formation, qui a offert des cours aux participants sur plusieurs sujets, la Foire aux partenariats et une cinquantaine d'activités parallèles qui se sont déroulées durant les deux semaines de la CDD-13.

Les décisions de la Commission apportent aussi une contribution aux travaux de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU, qui aura lieu en septembre prochain, afin d'accélérer les progrès touchant les objectifs du Millénaire pour le développement et de s'entendre sur des moyens de revigorer les mécanismes internationaux sur la sécurité dans le monde et le respect des droits de la personne.

Pour plus d'informations sur la treizième session de la Commission du développement durable, notamment le dossier de presse sur la session et tous les documents officiels, visiter le site Internet : <http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd13/csd13.htm>

Pour toute demande d'information provenant des médias, contacter:

Renata Sivacolundhu

Département de l'information de l'ONU

Tél : +1 212 963 2932 ; Fax: +1 212 963 1186

Courriel : mediainfo@un.org